

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Frimaire, an VII.



Avant de troupes et de munitions à Corfou. — Manœuvres des anglais pour faire éclater la rébellion dans l'isle de Corse. — Retour précipité de la cour de Toscane à Florence. — Etat formidable de l'armée de Passwan-Oglou. — Bulletin de Rastadt. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Ordre de l'armée de Mayence, concernant la distribution des différens commandemens de cette armée.

ITALIE.

D'Ancone, le 27 brumaire.

Les troupes qui étoient en garnison dans les différentes villes des départemens du Métauro & du Fronto marchent vers les frontières.

On a quelques inquiétudes pour Corfou. Trois vaisseaux de guerre & plusieurs transports n'attendent qu'un vent favorable pour y porter des troupes, des munitions & des vivres. On espère qu'ils passeront à la faveur des vents courants, qui ne permettent pas à l'ennemi de bloquer le port. Nous attendons incessamment le cit. Pléville-le-Peleu, destiné à aller organiser la marine française à Corfou.

De Florence, le 26 brumaire.

Un incident éveilla en ce moment notre curiosité. Notre gouvernement a reçu de Pistoia, il y a quelques jours, une estafette avec des dépêches qui lui apprennent l'arrivée de quelques commissaires français chargés de décider qu'on prépare, dans cette ville, des vivres & des munitions pour cinq mille hommes de troupes françaises. Cette nouvelle un exprès a été aussitôt envoyé à Pise, où l'on trouve notre cour. Il s'y est tenu un conseil d'état, dans lequel plusieurs couriers ont été expédiés.

Nous avons vu revenir ici le marquis de Manfredini hier. Le marquis Bartolini, grand-chambellan, a paru hier au soir; & nous apprenons que le grand-duc, sa femme & toute leur maison, doivent rentrer demain dans cette capitale. Leur retour subit de Pise, où ils avoient séjourné plus long-tems, doit avoir quelque chose de très-sérieux; & les mesures de plusieurs espèces que prend notre gouvernement prouvent assez qu'il n'est point sans alarmes.

De Livourne, le 28 brumaire.

Il vient d'arriver ici plusieurs familles corses attachées au parti anglais. On craint dans l'isle que ce parti ne se soulevât à la vue des Anglais, & on est occupé à le désarmer. Le capitaine d'un bâtiment livournois assure qu'il a vu à Calvi une escadre anglaise.

De Gènes, le 30 brumaire.

Le général Lapoye a déjà visité les fortifications des rives de la rivière de Ponent, & sur-tout celles de Vado. Il doit se rendre après-demain à la Spezzia, où le général Biondi se trouve encore.

Notre directoire a chargé son ministre à Milan de justifier auprès du général en chef le refus qu'il a fait de donner au général Lapoye le commandement des troupes corses. La constitution ne permet pas d'avoir, en

tems de paix, un général en chef; mais, en cas d'agression ou d'hostilité, le directoire s'empressera de prier le général français de prendre le commandement de ligne & des volontaires. On redoute ici tout ce qui peut faciliter l'introduction d'un gouvernement militaire.

Le brick français *le Guillaume Tell*, parti de Bastia le 20 & arrivé le 22 au golfe de la Spezzia, dépose que le parti anglais commençoit à remuer; que les Français prenoient des mesures vigoureuses pour le contenir, & qu'ils avoient fait fusiller à Calvi plusieurs chefs de rebelles de la montagne.

Le corsaire anglais arrêté au golfe de la Spezzia, avant d'entrer dans le port, a jeté à la mer un gros paquet de papiers, qui a été trouvé le lendemain par un pêcheur. On assure qu'ils contiennent des renseignemens d'une grande importance.

De Milan, le 26 brumaire.

Les loix sur les finances se succèdent avec la plus grande rapidité. Après avoir diminué l'impôt sur les lettres, & modifié celui sur le timbre, le corps législatif a décrété une taxe personnelle. Il a fixé les droits d'entrée & ceux sur plusieurs objets de consommation. Il a mis à la disposition du directoire, 8 millions 500 mille liv. qu'on retirera d'un emprunt forcé avec l'hypothèque des biens nationaux.

Nous n'avons aucune nouvelle du côté des Grisons. La déclaration faite par le général autrichien en entrant dans ce pays, est regardée comme très-peu favorable pour la république cisalpine. L'empereur s'engage à maintenir l'intégrité des pays appartenans aux ligues grises. On craint qu'il ne prétende par-là leur faire rendre la Valteline, Formio & Chiavenna réunis à la république cisalpine. Il arriva tous les jours des troupes françaises; la plupart prennent la route de Cassano.

On nous annonce sous peu le rétablissement d'une grande partie au moins des membres du directoire, des ministres, & des conseils, destinés par Brune.

HONGRIE.

De Semlin, le 23 brumaire.

Une revue faite par Passwan-Oglou, depuis sa dernière victoire, lui a prouvé que son armée montoit à 27 mille hommes bien portans & disposés à voler à de nouveaux succès. La terreur, au contraire, a gagné les troupes du grand-seigneur; & une foule de déserteurs & d'autres personnes viennent demander à servir sous les étendards du général triomphant.

Déjà une partie de son armée remonte le Danube, & l'autre se dirige vers Andrinople. Sur sa route, il exige des contributions, & emmène des otages.

Mustapha-Pacha s'est réconcilié avec la Porte, en lui envoyant une portion des fonds levés à son compte. Il est en conséquence retourné à son poste de Belgrade, après avoir congédié ses troupes, qui forment des bandes de voleurs, & qui ont déjà pillé plusieurs caravannes.

Il part d'ici tous les deux jours, pour la Turquie, d'assez fortes parties de café. On en manque dans ce pays, sur-tout dans la partie européenne, depuis l'invasion des français en Egypte.

AUTRICHE.

De Vienne, le 1^{er} frimaire.

On travaille avec beaucoup d'activité à mettre en état la maison de plaisance de Schoenbrun. La reine de Naples va y venir avec sa famille. Des grands de Toscane s'y rendront aussi. Dans le cas où la guerre recommenceroit, l'impératrice y feroit sa résidence.

ALLEMAGNE.

Des bords du Mein, le 8 frimaire.

Le landgrave de Hesse-Cassel a prohibé dans ses états la vente des grains. Plusieurs chapitres d'Allemagne qui ont des possessions dans ce pays, tels que celui de Wurtemberg, ont fait de vives représentations à ce sujet.

On apprend de Stockholm que la diète de ce royaume doit être convoquée dans peu. La reine a éprouvé une assez forte indisposition, mais elle commence à se rétablir.

Bulletin de Rastadt, du 10 frimaire.

Tout est ici en stagnation & en langueur. La députation s'assemblera demain pour délibérer sur les deux dernières notes françaises. Elle paroît ne pas vouloir se désister des articles relatifs aux émigrés des pays réunis, au péage d'Elsfeld & l'isle de Buderick.

Les ministres prussiens font beaucoup de courses, & donnent beaucoup d'assurance des bonnes intentions de leur cour pour le maintien de la constitution germanique.

On avoit prétendu que la Russie enverroit ici son ministre résident à Stutgard, pour remettre une note à l'appui de celles de Danemarck & d'Oldenbourg; mais elle a renoncé à cette inutile comédie.

L'envoyé de la ville de Hambourg donne aujourd'hui un bal aux femmes & filles des ministres Français & à quelques autres de la députation générale qui sont de la société de ces citoyennes les préparatifs annoncent que cette fête aura beaucoup d'éclat.

ANGLETERRE.

De Londres, le 4 frimaire.

L'échange des prisonniers entre la France & l'Angleterre continue avec activité. Soixante des officiers anglais, pris à Ostende, viennent d'arriver à Douvres, à bord d'un parlementaire.

M. Tocke, agent de la compagnie des Indes à Constantinople, dans une lettre du 17 vendémiaire, ne fait monter les forces actuelles de Buonaparte qu'à dix-huit mille hommes. Le général Berthier en a douze mille dans un camp retranché à 48 mille du Caire sur la route de la Syrie.

Les dernières nouvelles de Bombay, du 2 prairial, annoncent que tout est tranquille dans les Indes. Zemannah a été forcé d'abandonner tous ses projets d'invasion

par de grands troubles domestiques. Un corps de cinquante mille hommes est, dit-on, en marche d'Ava contre Siam. Un autre corps de quinze mille hommes s'est assemblé à Pégu, où il attend le passage de cette armée pour s'y réunir.

Le *Courier de Londres* dit : « Nous croyons à la paix, ou plutôt à la prolongation des négociations & de la trêve ».

Le port de Londres est actuellement ouvert aux paquebots.

Un vaisseau maltais est arrivé à Naples sous pavillon napolitain. Lacombe-Saint-Michel, en le réclamant, a déclaré que le refus seroit pris pour une insulte par le directoire. Le gouvernement a répondu que, suzerain de Malte, le roi devoit protection à ses habitans, comme ses sujets. Le vaisseau n'a point été rendu.

L'amiral Nelson ne revient point à Londres. Son projet est de retourner à Alexandrie, dès que son escadre sera en état.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 10 frimaire.

On a publié au quartier-général de la grande armée du Rhin l'ordre dans lequel les commandemens des différens corps de cette armée ont été distribués. Le général Jourdan est commandant en chef; le général Ernouf, chef de l'état-major-général; le général Lefebvre est chargé du commandement de l'avant-garde; le général Bernadotte, de celles des divisions de l'aile gauche; le général Saint-Cyr, des divisions du centre; & le général Perino de celles de l'aile droite. Le général Massena a le commandement du corps d'armée qui est en Suisse, & qui, d'après la nouvelle organisation, fait également partie de l'armée de Mayence.

Le général Jourdan a ordonné à tous les généraux, adjudans-généraux, chefs des états-majors, commissaires de guerres, & à toutes administrations militaires, de renvoyer de leurs bureaux tous les conscrits qui s'y trouvent, même ceux qui sont déjà incorporés. Il a, en outre, donné ordre aux chefs des différens corps de rappeler ces jeunes gens à leurs bataillons.

Le bruit répandu dans plusieurs journaux du prochain départ de notre envoyé à Munich, est dénué de fondement. Le citoyen Alquier s'y plait beaucoup, & y est comblé d'honnêtetés, ainsi que ses deux secrétaires.

Les ministres prussiens ont présenté à notre légation une nouvelle note relative à l'isle de Buderich & à la frontière sur le Bas-Rhin. On ne doute pas que les points non encore convenus entre les deux gouvernemens, ne le soient sous peu.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 9 frimaire.

Les brigands qui avoient pillé la diligence de Bayonne & dont le nombre s'étoit grossi (on le porte jusqu'à vingt) ont arrêté à-peu-près dans le même lieu le courrier partant de Bordeaux pour Bayonne le 4 de ce mois. Ils ont volé 24,000 fr. dont il étoit porteur. L'administration du département des Landes a pris des mesures pour saisir ces scélérats. On s'est assuré de la personne d'un aubergiste de la route, sur lequel on a formé de graves soupçons. Sa femme a aussi été arrêtée.

Louis Moaneron, arrêté dans cette commune, est reconduit à Paris sous l'escorte d'un lieutenant de gendarmerie & six cavaliers.

De Ronen, le 16 frimaire.

Depuis plusieurs années on fabriquoit du salpêtre dans

ci-devant Saint-Lo. C'étoit une imprudence d'avoir un pareil atelier au centre de notre commune ; mais l'habitude avoit endormi sur le danger. Hier la voûte de l'église s'est écroulée avec un fracas épouvantable, qui a tué une minute environ. Les maisons adossées contre cette voûte, en face de la rue Bordin, ont été écrasées sous les débris, en totalité ou en partie. Par un bonheur inconcevable, personne n'a été blessé.

DE PARIS, le 15 frimaire.

La distribution des prix obtenus par les élèves du Conservatoire de musique s'est faite hier dans la salle de l'Opéra avec beaucoup de solennité. Les billets d'entrée ont été distribués gratuitement. La réunion étoit nombreuse & brillante. Les directeurs & les ministres, les membres de l'Institut, ceux des principales autorités constituées de Paris, du département, du bureau central, les présidens & commissaires des administrations municipales, les savans étrangers assistoient à cette cérémonie : elle étoit présidée par le ministre de l'intérieur en grand uniforme. A côté de lui, sur un fauteuil parallèle, étoit le comte de Nemours, comme président actuel de l'Institut. Merlin & Larey lietoient en habit ordinaire parmi les autres membres de cette académie.

Le concert a été parfaitement exécuté par ceux des élèves qui avoient mérité les prix. Il a été suivi d'un discours de François (de Neufchâteau) sur l'influence & les avantages de la musique considérée dans ses rapports avec le gouvernement républicain. Une foule de passages de ce discours ont été couverts des plus vifs applaudissemens ; ils les méritoient. Le ministre a payé un juste tribut d'éloges au célèbre Piccini, récemment arrivé à Paris, qui est venu chercher un asyle contre les persécutions de la cour de Naples. L'entrée de ce vieillard dans la salle a été pour lui une espèce de triomphe & étoit un encouragement à-propos dans un jour où on prodiguoit les encouragemens à un art qui lui doit tant.

C'est François (de Neufchâteau) qui, placé sur une estrade élevée au milieu du théâtre, a distribué lui-même les prix aux élèves des deux sexes. Ces prix consistoient en une branche de laurier & en des instrumens ou des ouvrages de musique analogues au talent de ceux qui les ont remportés.

La séance s'est levée aux cris de *vive la république*.

Hier, vers les 5 heures, il a été commis, rue Grange-aux-Belles, n.º 3, un assassinat accompagné de circonstances étranges. Un jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans étoit monté dans sa chambre avec un individu qui avoit été chercher au Perron pour lui changer la monnaie de 125 louis en billets de caisse contre de l'argent. Pendant que celui-ci comptoit ses écus, il reçoit un coup de pistolet dans le dos : la balle est amortie par l'épaisseur de plusieurs vestes de laine. Il se retourne & veut arracher à son assassin un second pistolet dont il étoit armé. Ils se débattent pendant plus de dix minutes. Le marchand d'argent reçoit plusieurs coups de baïonnette ; il est tout en sang ; il crie à l'assassin : on accourt. Le jeune homme s'enfuit avec sa baïonnette dans un cabinet voisin : il s'y enferme ; on l'ouvre de force ; on le trouve lui-même atteint à la tête de plusieurs blessures, mais peu dangereuses. Il s'écrie à son tour qu'il a été assassiné, & accuse le marchand d'argent.

Ce qui semble prouver que le jeune homme est l'assassin, c'est qu'il n'avoit point les billets qu'il prétendoit vouloir échanger. Les officiers de police, appelés à l'instant, n'ont

trouvé chez lui qu'une pièce de six sols ; point de chemises ni de bas. Il n'étoit dans la maison que depuis huit jours, y étoit sous un faux nom, sans cartes ni papiers. Il avoit la veille, dépensé 600 francs avec des jeunes gens & des filles chez un restaurateur, & lui avoit promis de le payer ce jour même. On ignore son vrai nom. Son procès s'apprendra.

— Une lettre écrite d'Egypte annonce que Buonaparte a remporté une nouvelle victoire sur l'armée des Arabes & des Mamelucks, & a fait prisonniers deux beys généraux.

— Un des jours derniers, 17 cabriolats de louage étoient rangés sur la place des Victoires, en contravention à l'arrêté du bureau central ; ils ont été cernés, arrêtés & condamnés à l'asende.

— Le citoyen Forié est nommé administrateur des postes, à la place de Louis Monneron.

— Le jury d'Issengeaux a déclaré qu'il y a lieu à accusation contre 112 individus prévenus de crimes réactionnaires dans le Midi. Il y en a 57 de Lyon, & 55 du département de la Loire & du Jura ; 40 autres ont été déclarés non-coupables.

— Tono, un des chefs des Irlandais pris sur le *Hoche*, & traduit à Dublin devant une cour martiale, s'est frappé, dans sa prison, de plusieurs coups de poignards qui ne sont pas mortels. Il a déployé le plus beau caractère devant ses juges.

— Jeanbon-Saint-André a été transféré des Sept-Tours au château d'Asie, sur le Pont-Luxin.

— Paul Ier a destitué le ci-devant marquis d'Antichamp de son grade de lieutenant-général en chef d'un régiment de cavalerie.

Au rédacteur du Publiciste.

François Cretté (de Palluel), cultivateur à Dugny, y est mort le 9 frimaire. Sa fille qu'il adoroit, qui méritoit de l'être, & que la petite vérole venoit de moissonner à la fleur de l'âge, l'a entraîné au tombeau ; il a succombé à la douleur de cette perte.

Cette mort est un véritable deuil pour l'économie rurale & la statistique. Cretté étant un de ceux qui ont le plus honoré ces sciences par ses travaux ; il a écrit, mais sur tout il a fait. Arthur Young, qui n'étoit pas disposé à voir avec complaisance les agriculteurs français, fut juste cependant envers Cretté, à qui il a payé dans ses ouvrages le juste tribut d'éloges qu'il méritoit. La culture de la chicorée sauvage introduite comme prairie artificielle & la plus productive de toutes, puisqu'elle donne annuellement soixante milliers par arpent, parut à Young un grand bienfait pour l'économie rurale, & en reportant en Angleterre ce genre de culture nouvelle pour son pays, il la présenta comme la plus précieuse après celle du turneps, dont l'Anglais tire beaucoup de vanité, quoi qu'il en soit aussi redevable à la France. Cretté avoit été membre distingué de l'ancienne société d'agriculture, dont il a enrichi les trois estres de plusieurs mémoires : il étoit de celle qui vient d'être formée dans le département de la Seine ; & à peine avoit-il assisté à ses séances.

Avant de la révolution, il Pa concilié à son barreau, & n'a point attendu, comme tant d'autres, qu'on pût la servir sans péril ; il l'aima trop pour ne pas être devenu la victime de ceux qui vouloient le renversement de la république, & ce fut le 9 thermidor qu'il brisa ses fers ; ceux d'un père octogénaire & d'un frère, tous deux cultivateurs respectables tombèrent avec les siens.

Si Cretté a honoré la France comme cultivateur, il a éga-

lement honoré toutes les places, toutes les fonctions qui lui ont été confiées; il a été successivement membre de l'assemblée provinciale de l'isle de France, député à l'assemblée législative, administrateur du département de Paris, juge-de-peace du canton de Pierrefitte; & de tous les titres celui qui le satisfaisoit le plus étoit celui de juge-de-peace. Ange intègre de son canton, patriarche au sein de sa famille & de son nombreux domestique, à son nom se rallient nécessairement cent idées accessoires de vertus publiques & privées qui ajoutent aux regrets de sa perte.

Combien les campagnes sont heureuses, quand les élections du peuple ou les choix du gouvernement (& c'est lui qui avoit nommé Cresté juge-de-peace) tombent sur des citoyens aussi vertueux!

Il y a de la vanité à se dire l'ami d'un pareil homme. Je l'étois; mais c'est un sentiment plus louable qui me fait attacher à son amitié tout le prix que j'y mets.

Signé, CADET DE VAUX.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 9 frimaire, an 7.

Le directoire exécutif, considérant la nécessité de pourvoir au paiement des pensions représentatives de la maison nationale des Invalides, soldes, demi-soldes & autres de même nature, & d'établir un ordre régulier dans la comptabilité de cette partie des dépenses publiques, arrête ce qui suit:

Art 1^{er}. Tous les anciens militaires pensionnés en vertu des lois des 25 décembre 1790, 9 octobre 1791, 16 mai 1792, & 14 fructidor an 2, savoir: les invalides admis à la pension représentative de l'hôtel ou retirés dans les départemens avant la loi du 17 avril 1791; ceux jouissant de soldes, demi-soldes & récompenses militaires; les anciens gendarmes réformés en 1788; les grenadiers à cheval & les officiers retirés à la suite des places; les veuves & enfans des militaires; les sous-officiers & soldats retirés du service & les militaires de la garde nationale parisienne soldée, sont tenus de faire parvenir, sans délai, au ministre de la guerre, par l'intermédiaire des administrations centrales, les brevets anciens & nouveaux, lettres ou certificats des ministres de la guerre, reconnoissances de dépôts de pièces délivrées par les ci-devant districts & autres titres en vertu desquels ils ont été payés jusqu'à ce jour.

II. Le ministre de la guerre, à mesure de la remise des titres dont il vient d'être parlé, fera expédier à ces pensionnaires, de nouveaux brevets timbrés uniformément *pensions invalides*; sauf la distinction à y établir d'après les lois entre chaque classe de pensionnaire.

III. Avant de délivrer ces nouveaux brevets, le ministre de la guerre les adressera à la trésorerie nationale pour y être *immatriculés*, & les accompagnera d'un état indicatif du montant des pensions, & du département, & du lieu de la résidence de chacun des pensionnaires.

IV. Les formalités énoncées en l'article précédent, seront observées à l'égard des invalides qui se retireront, à l'avenir, de l'hôtel avec la pension représentative, & ils seront tenus de remettre leur déclaration énonciative du lieu où ils entendent fixer leur résidence, pour être transmise à la trésorerie nationale avec leur brevet, en conformité de la loi du 11 fructidor an 5.

V. A l'avenir & à compter du premier semestre de l'an 7, ces pensions seront payées par mois & d'avance, en conformité des lois des 16 mai 1792, & 27 vendémiaire an 5; mais les paiements ne pourront être effectués, à partir de cette époque, que sur les états adressés par la trésorerie nationale aux payeurs généraux dans les départemens: jusques-là, ils seront acquittés sur les mandats des administrations centrales, comme par le passé.

VI. Les arriérés de ces pensions ne pourront toutefois être payés, à compter du premier semestre de l'an 7, qu'au préalable les pensionnaires n'aient justifié à la trésorerie, par certificat du payeur, des sommes qu'ils auront reçues depuis & y compris le deuxième semestre de l'an 4, jusqu'au deuxième semestre de l'an 6 inclusivement; & ils joindront à ce certificat leur déclaration portant qu'ils n'ont rien reçu au-delà des sommes déclarées par les payeurs.

VII. Les pensionnaires ci-dessus désignés qui transféreront leur domicile d'un lieu dans un autre, seront tenus d'en faire par leur déclaration à la trésorerie nationale, au moins un mois demi-avant la fin du semestre courant, ainsi qu'il est prescrit par la loi du 11 fructidor an 5; & d'après cette déclaration, la trésorerie les fera payer des arriérés de ce semestre & des suivans, à leur nouveau domicile.

VIII. En conformité de l'arrêté du comité des finances, du 3^o complémentaire an 5, la trésorerie nationale demeure seule chargée du paiement des décomptes des pensions éteintes ou qui s'éteignent par la suite, soit par décès, ou autrement.

IX. Il n'est rien innové à l'égard des anciennes pensions représentatives rétablies en vertu de la loi du 22 août 1790, par le liquidateur-général de la dette publique, ni de celles accordées aux défenseurs de la patrie par la loi du 6 juin 1795 & de toutes autres non comprises en l'article 1^{er} du présent arrêté. Ces pensions faisant point partie de celles dites des *Invalides*, continueront à être payées d'après l'autorisation spéciale des commissaires de la trésorerie nationale, comme elles l'ont été ou du l'être jusqu'à présent & ceux qui y ont droit, continueront d'être assujettis à faire *immatriculer leurs brevets* à la trésorerie, & à y fournir leur déclaration conforme à la loi du 11 fructidor an 5, pour être payés dans le département.

Signé, REVELLIERE-LÉPEAUX, président.

Bourse du 15 frimaire.

Amsterdam.... 61, 61 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Rente viagère.....
Idem cour..... 59 $\frac{1}{8}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Rente provis..... 11 f. 50
Hambourg.... 192 $\frac{1}{2}$, 189 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons..... 11 f. 25
Madrid..... 11 f. 50 c.	Bon $\frac{2}{4}$ 1 f. 00
Mad. effect..... 14 f. 50 c.	Bon $\frac{3}{4}$ 1 f. 80
Cadix..... 11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix effectif.... 14 f. 55 c.	Or fin..... 100
Gènes..... 96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg..... 50 f. 75
Livourne..... 105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.... 97 f. 25
Bâle.... $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre..... 5 f. 35
Geneve..... 3 perte.	Quadruple..... 81 f. 75
Lyon..... pair 15 j.	Ducat d'Hol.... 11 f. 75
Marseille..... pair 10 j.	Guinée..... 26 f. 25
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain..... 35 f. 25
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f.
 — Huile d'olive, 1 fr. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 50
 — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Sucre de Marseille, 1 fr. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 2 f. 75 c.
 — Coton des Indes, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel....

Histoire de Pierre III, empereur de Russie, imprimée sur un manuscrit trouvé dans les papiers de Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères, & composé par un agent secret de Louis XV à la cour de Pétersbourg; avec des éclaircissemens & des anecdotes importantes; suivie de *l'Histoire secrète des amours et des principaux amans de Catherine II*. Par l'auteur de la *Fiz de Frédéric II*, roi de Prusse; 3 vol. in-8^o. avec figures. Prix, 10 fr. broché pour Paris & 13 fr. franc de port. A Paris, chez Treutzel & Wurtz, libraires, quai Voltaire, n^o. 2. — Il en a été tiré 100 exemplaires sur papier vélin, fig. avant la lettre. Prix, 20 fr. broché & 28 fr. franc de port.

Cet ouvrage vient d'être mis en vente. Il est de la nature de ceux qui ne peuvent manquer d'avoir un grand succès, parce qu'il est toujours sûr d'exciter une vive curiosité, en montrant à découvert une cour dont l'éclat a pendant long-tems ébloui l'Europe. Ce que Catherine a fait de grand est connu & n'a peut-être que trop vanté. C'est son intérieur, ce sont ses faiblesses & ses crimes que l'on dévoile ici. On n'auroit pas cru une femme capable de tant de force pour le bien comme pour le mal. Les femmes verront successivement ici & leur procès & leur triomphe.

A. FRANÇOIS.